

La protection des pêcheries côtières de Terre-Neuve a fait l'objet de controverses depuis des siècles. Des traités ont été conclus, modifiés et brisés et, jusqu'au tournant du siècle, ont fait l'objet de négociations et de conflits incessants entre les pays. La plupart d'entre nous se souviennent encore que les vaisseaux de guerre français et anglais patrouillaient la côte de Terre-Neuve pour faire respecter les droits de leurs ressortissants respectifs dans les ports de Terre-Neuve. Avant son entrée dans la Confédération canadienne, Terre-Neuve avait conclu son propre traité avec les États-Unis, en outre, les accords internationaux avaient été établis de façon à répondre à ses besoins et à ses exigences. Ces besoins découlaient de ce que Terre-Neuve est une île: c'étaient ses ports qui étaient le plus accessibles aux équipages qui pêchaient au large des grands bancs de Terre-Neuve. Les bâtiments de pêche européens n'avaient jamais l'habitude de se ravitailler aux ports de la Nouvelle-Écosse, mais ils fréquentaient beaucoup ceux de Terre-Neuve.

Personne ne l'ignore, ma province a produit beaucoup de morue salée. La consommation de ce poisson a toujours été forte dans les pays d'Europe, notamment le Portugal et l'Espagne, dont les navires ont pêché sur les Grands-Bancs. Ils ont pêché à nos côtés, utilisé nos ports et acheté le poisson capturé par nos gens. C'était une entente excellente qui fonctionnait à merveille. Ces derniers temps, toutefois, ces pays ont fort réduit leurs achats de poisson de Terre-Neuve. Pendant environ quatre ans, je crois, l'Espagne n'en a pas acheté du tout, mais cette année elle a fait de petits achats. Le Portugal a été l'un de nos meilleurs clients, mais nos ventes de poissons à ce pays ont baissé, en partie parce qu'il utilise ses précieux dollars pour acheter d'autres produits que le poisson et parce que ses propres pêcheurs accroissent sans cesse leurs prises de morue, ce qui a diminué la quantité qu'elle doit acheter chez nous.

Alors qu'on négociait les conditions de l'union entre le Canada et Terre-Neuve, l'emploi des ports de Terre-Neuve par ces navires étrangers constituait un des problèmes en discussion. Il ne s'agissait pas d'une question litigieuse, car le Canada admettait volontiers que les dispositions spéciales visant l'emploi de ces ports de Terre-Neuve par ces navires étrangers devaient être maintenues. Ces navires n'avaient utilisé aucun des ports atlantiques du Canada. On a pris des dispositions en vue de maintenir les normes traditionnelles qui régissaient les relations commerciales de l'île avec les pays étrangers en cause. Depuis lors, tout s'est passé sans

heurt, le gouvernement du Canada ayant accordé des brevets annuels afin de répondre aux exigences.

Je le répète, les achats de morue salée canadienne par le Portugal et l'Espagne ont fait une chute verticale. Notre besoin d'y vendre ce produit n'a pas décréu, mais je ne trace pas de ligne de conduite qui permettrait d'accroître ce commerce. Je propose qu'on conserve notre faculté de négociation avec ces pays. Obtenons ce qu'il est possible de recevoir en retour de ce que nous donnons. A coup sûr, je ne veux pas donner à entendre que nous perdons ce pouvoir sous l'empire du projet de loi dont nous sommes saisis, mais un peu plus tard je vais soulever un point qui se rapporte à cette question.

Je veux préciser pour l'instant que le problème dont je parle concerne surtout Terre-Neuve. Il est lié à son économie depuis des siècles. Il ne faut pas s'imaginer qu'il faille un remaniement général s'appliquant également aux autres provinces, car de fait elles ne s'intéressent pas et ne se sont jamais intéressées vitalemment à la question; d'ailleurs tout nouvel intérêt suscité nuirait à Terre-Neuve.

Plus que jamais, des navires de ces pays étrangers utilisent les ports de Terre-Neuve. L'été et l'automne derniers, il n'était pas insolite de voir amarrés dans le port de Saint-Jean dix, quinze ou vingt navires de ces pays, qui chargeaient des approvisionnements, de la boîte, du sel, etc, pour mettre le cap sur les Grands-Bancs. Le nombre accru de ces navires utilisant ces pêcheries porte à penser qu'un jour la région pourra s'appeler les Bancs de la péninsule ibérique plutôt que les Grands-Bancs de Terre-Neuve.

Les visites de ces navires étrangers à nos ports présentent d'importants avantages commerciaux. Je désire signaler pourtant que la valeur des ventes à ces navires est négligeable comparativement à la question plus importante du maintien de nos relations commerciales pour l'écoulement de notre poisson. J'en suis persuadé, nul marchand de Terre-Neuve ne soutiendrait que le commerce provenant de l'utilisation de nos ports par ces navires étrangers ne revêt autant d'importance que l'adoption d'un programme précis et bienfaisant pour notre commerce d'exportation du poisson avec les pays dont j'ai parlé.

Je tiens à préciser nettement ce point. Le projet de loi, paraît-il, vise à remanier la présente loi de la protection des douanes et des pêcheries. Mais, je le répète, le projet de loi ne se borne pas à remanier les dispositions actuelles. Entre autres éléments nouveaux, il comporte l'extension aux ports du littoral de l'Atlantique, soit ceux des provinces Maritimes, des dispositions en vigueur